

MICROFICHE ETABLIE A PARTIR DE
L'UNITE DOCUMENTAIRE
N

جديدة منجزة حسب الوثيقة
رقم:

0 1 5 5 1 2

ROYAUME DU MAROC

المملكة المغربية

المركز الوطني للتوثيق
CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION

SERVICE DE REPROGRAPHIE
ET IMPRIMERIE

B-P 826 RABAT



مصلحة الطباعة والتصوير
ص.ب 826 الرباط

F

1

المركز الوطني للأمن وإدارة الأزمات
القطاع الزراعي
مجلس الأمن الغذائي
2012
8-6-95

Adaptation de la qualité des produits à l'évolution de la consommation et aux possibilités d'accès aux marchés : cas des exportations d'agrumes du Maroc

Abdelfetteh BÉLBACHIR
Producteur marocain d'agrumes

Abstract. Adaptation of product quality to changes in consumer habits and to new markets. Case of citrus exports from Morocco. The paper describes the efforts of the Moroccan citrus industry to adapt its organization and products to changes in consumption and regulations. Competition between Morocco and the European Community for citrus exports is analyzed.

Résumé. Présentation de l'effort réalisé par le secteur agrumicole marocain pour adapter ses structures et ses productions à l'évolution de la consommation et des réglementations. Analyse des conditions de la concurrence entre les agrumes de la CEE et les agrumes marocains.

Mots clés. Agrume – Qualité – Exportation – Commercialisation – Maroc.

Introduction

Les agrumes au Maroc occupent une superficie de 68 000 ha, soit 1 % de la superficie cultivable et 16 % de la superficie fruitière. La production varie de 1,2 à 1,4 millions de tonnes par an. L'exportation concerne 500 à 650 000 t par an dont 55 à 60 % sont absorbées par la CEE.

Le Maroc demeure l'un des principaux pays producteurs exportateurs du Bassin Méditerranéen et occupe la 2^e place pour la clémentine et la 3^e pour l'orange. Sa part dans la production méditerranéenne varie de 6,5 à 9 %.

Les évolutions et les mutations que connaissent les marchés importateurs d'agrumes, notamment européens, ont amené les professionnels marocains à se préoccuper de plus en plus des problèmes de la qualité. En effet, l'évolution de la consommation et des conditions d'accès aux marchés au cours des 20 dernières années ont imposé une remise en cause des normes de qualité au niveau des emballages, du conditionnement, du transport, de la conservation, de la distribution, etc.

1. Au niveau de la production

En plus des services techniques dépendant du Ministère de l'Agriculture, les producteurs marocains se sont dotés de structures propres chargées de participer à l'intensification et à la modernisation de l'agrumiculture pour la rendre plus compétitive par rapport à celle des pays concurrents. Il s'agit de :

- la SASMA (Société Agricole des Services au Maroc) qui dispose d'un laboratoire perfectionné d'analyses des sols, de l'eau, des feuilles, etc., et de bureaux techniques d'encadrement dans différentes zones de production. Cette structure, totalement financée par les producteurs, suit et vulgarise tous les moyens et techniques nouvelles pour l'amélioration qualitative et quantitative de la production ;

- l'ASPAM (Association des Producteurs d'Agrumes du Maroc) avec une commission et un service agrotechnique disposant de bureaux techniques dans les différentes zones de production. Objectif : compléter l'encadrement de la SASMA en suivant sur le terrain l'application pratique de tout ce qui concerne le suivi de la production et son amélioration qualitative.

Les principales actions entreprises dans ce domaine visent la maîtrise des éléments déterminants de la qualité, notamment :

□ **le contrôle des irrigations.** La faiblesse des précipitations au Maroc ainsi que leur répartition aléatoire impose une maîtrise de l'irrigation afin d'assurer une rationalisation de l'utilisation de l'eau, de même que la fertilisation. L'objectif étant à la fois d'économiser l'eau mais aussi d'en améliorer la qualité, notamment le calibre, par une alimentation adéquate des arbres en eau et en éléments.

□ **la fertilisation.** Axée pendant longtemps sur l'emploi d'engrais azotés, la profession s'est attelée à l'emploi d'engrais phospho-potassiques. Dans un deuxième stade, on a encouragé l'utilisation des oligo-éléments, facteurs déterminants pour le grossissement du calibre qui reste très important dans la qualité à l'exportation.

□ **la taille.** Meilleure maîtrise des techniques de taille qui reste déterminante dans la régularité de la production, le grossissement du calibre, le développement de la récolte à l'intérieur des arbres avec une qualité meilleure.

□ **les traitements phytosanitaires.** L'objectif ici est d'assurer la protection du fruit au niveau du verger. La stratégie adoptée dans la lutte contre les différents ravageurs et maladies consiste à :

- suivre et déterminer les différents seuils de nuisibilité des principaux ravageurs ;
- déterminer les différents stades sensibles d'intervention ;
- choisir judicieusement les matières actives efficaces ;
- évaluer l'efficacité des traitements réalisés.

□ **la cueillette.** Soins de plus en plus méticuleux apportés à cette opération notamment par :

- la formation permanente d'ouvriers cueilleurs ;
- une meilleure organisation des chantiers de cueillette.

□ **la reconversion variétale et clonale :**

- plan de reconversion 1973-1976 (10 500 ha) ;
- plan d'actions 1985-1986 (33 000 ha).

Objectifs : Renouvellement et rajeunissement du verger
Recherche de variétés nouvelles plus performantes sur le plan commercial.

2. Au niveau du conditionnement

La libéralisation des exportations d'agrumes du Maroc à partir de 1986-87 et la répercussion directe des résultats par marque à l'export a favorisé le renouvellement et la modernisation des équipements et du matériel de traitement dans les stations de conditionnement. De même qu'elle a imposé la recherche de nouveaux emballages mieux adaptés et plus valorisants. Les conditions d'hygiène des stations ont également été améliorées par des opérations régulières de désinfection, la généralisation du drancher pour une meilleure protection des fruits et l'amélioration des conditions de travail.

3. Au niveau de la conservation

Il faut signaler :

- l'édification par l'interprofession d'une chaîne de froid à l'échelon national d'une capacité de 30 000 t, réparties dans les principales zones de production (frigos *Socamar*) ;
- l'équipement, de plus en plus, de stations de conditionnement privées en chambres froides ;
- l'installation de postes de contrôle de la qualité à l'export dans les zones mêmes de production (Souss, Berkane) ;
- l'existence d'entrepôts frigorifiques collectifs importants dans les principaux ports ;
- une plus grande utilisation des transports frigorifiques (camions, bateaux).

4. Au niveau de l'exportation

Le fait le plus marquant est la suppression du monopole de l'Office de Commercialisation et d'Exportation (OCE) et la libéralisation des exportations d'agrumes à partir de la campagne 1986-87. Cette mesure est très importante pour la stimulation et l'amélioration de sa qualité des produits exportés puisque la globalisation des résultats à l'export par variété qui était appliquée jusqu'alors n'existe plus. Chaque marque est désormais rémunérée en fonction de la qualité intrinsèque. La libéralisation a entraîné la naissance d'une dizaine de groupes d'exportateurs privés concurrents à l'OCE.

Pour harmoniser la qualité sur les marchés hors CEE et gérer la logistique, notamment le fret maritime, 80 % des exportateurs privés se sont regroupés dans la société *Atlas Fruit Board*. A signaler également la création de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations, qui est un organisme public, chargé du contrôle technique de la qualité des produits à l'exportation et de la coordination des opérations d'exportation et de commercialisation sur les différents marchés (CEE et hors CEE).

I. – Adaptation aux possibilités d'accès aux marchés et aux évolutions de la consommation

1. Difficulté d'accès aux marchés de la CEE du fait d'une réglementation communautaire draconienne

En sa qualité de pays tiers, le Maroc est soumis sur les marchés communautaires au respect du système des prix de référence. Pour la clémentine, il faut signaler une augmentation constante du niveau du prix de référence, un calendrier d'application de plus en plus défavorable et une interprétation de plus en plus restrictive des conditions d'application de ce prix.

Le prix de référence de l'orange, qui était gelé depuis plusieurs années, commence à être relevé. Il est à craindre que cette augmentation ne s'amplifie d'année en année.

Par ailleurs, les efforts du Maroc pour diversifier ses débouchés hors CEE risquent d'être annihilés du fait du système des primes de restitution subventionnant les exportations de la CEE sur certains marchés extra-communautaires.

A noter, les difficultés que crée l'élargissement de la CEE, notamment à l'Espagne, principal concurrent du Maroc sur les marchés communautaires. Tout cela conduit à une réduction des exportations et de la position des agrumes du Maroc au sein de la CEE.

2. Handicap de l'éloignement géographique des principaux marchés, notamment européens

Ceci entraîne :

- la nécessité d'utilisation du transport maritime qui entraîne une aggravation des frais d'approche au niveau du fret, des emballages, des manipulations, de l'entreposage, etc. ;
- le manque de souplesse dans l'approvisionnement des marchés aussi bien au niveau des quantités que de la qualité. Ceci se traduit par des difficultés pour maîtriser les arrivages et pour répondre rapidement aux exigences de la clientèle en calibre et en tonnage ;
- enfin, l'arrivée de tonnages importants par bateau pèse sur les marchés.

Pour pallier ces difficultés, certains groupes d'exportateurs privés commencent à mettre en place en Europe des structures de réception, de stockage, de traitement et de dispatch des marchandises en provenance du Maroc. Et des lignes maritimes régulières, notamment avec la France, ont été créées permettant de développer les expéditions par camion.

3. Adaptation aux évolutions de la consommation

Le développement des productions agrumicoles de différents pays et l'afflux de fruits de diverses origines ainsi que l'apparition de fruits nouveaux et de desserts concurrents des agrumes, ont aggravé les exigences de la consommation. A cela s'ajoute l'augmentation du niveau de vie, notamment dans les pays européens. Pour s'adapter à cette situation, le Maroc s'est orienté vers :

- des efforts d'amélioration de la tenue et de la présentation des fruits. A cet effet, des progrès sensibles ont été réalisés en matière de conservation et d'emballage ;
- une sélection sévère et de plus en plus restrictive dans les calibres des fruits exportés. En effet, au Maroc les tonnages exportés d'agrumes ne représentent plus qu'environ 40 % des quantités totales produites ;
- le renforcement et l'extension du potentiel des usines de transformation d'agrumes au Maroc pour valoriser au maximum les écarts de triage de plus en plus importants générés par la sévérité de la sélection à l'export ;
- la promotion et l'encouragement de la consommation locale des excédents non exportés avec notamment des campagnes de publicité sur le marché intérieur.

Ce sont donc là les principales actions qui ont été entreprises par le Maroc pour adapter la qualité de ses agrumes exportés aux évolutions et exigences des marchés extérieurs. Ces efforts et ces adaptations nécessitent des investissements importants et des sacrifices financiers de la part des professionnels en général et des producteurs en particulier.

Or, face à cette situation, nous constatons que le principal débouché du Maroc, en l'occurrence la CEE, qui absorbe aujourd'hui 55 à 60 % des exportations marocaines d'agrumes, applique vis-à-vis de l'origine marocaine une politique de plus en plus protectionniste et restrictive qui n'est pas de nature à encourager les actions et les efforts d'adaptation de la production marocaine. La situation n'est guère meilleure dans les marchés extra-communautaires où les subventions accordées par la CEE à ses agrumes exportés favorisent une concurrence accrue vis-à-vis des exportations du Maroc. Mais quoi qu'il en soit, les professionnels et producteurs d'agrumes marocains sont déterminés à tout mettre en œuvre pour sauvegarder leur place sur les principaux marchés importateurs.



BORDEREAU DE SAISIE

C.N.D

MAROC



ISN	
NONAT A 110	
NAC A 090	<i>O. d. S. P. d. e.</i>
CODBI A 121	
COTRA A 122	

TYPREL A 141	T	G	S	R
NOAP A 142				
NACAP A 143				

NIVUD A 131	A	M	C	NIV80 A 132	M	C	S
----------------	---	---	---	----------------	---	---	---

CODUD	
INDEX A 010	
NAME A 020	

STATUT A 150	C	D	PAYS PROD. A 160	TYPE BIBL. A 171
-----------------	---	---	------------------------	------------------------

INDICATEURS BIBLIOGRA- PHIQUES	REUNION	DICTIONNAIRE	DONNEES NUMERIQUES	THESE	TEXTE LEGISLATIF	BIBLIOGRAPHIE	CARTES INCLUSES	RESUME	NON CONVEN- TIONNEL	REVUE
A 172	K	L	N	U	W	Z	Y	E	V	R

UNITE DOCUMENTAIRE (A/M/C)	A 210 AUTEUR ET AFFIL.	<i>BEUBACHER, Albert</i>
	A 220 COLLEC- TIVITE AUTEUR	
	A 230 TITRE UD.	<i>Adaptation de la production agricole méditerranéenne Consommation de produits agricoles méditerranéens de exportation. L'Annuaire de l'FAO</i>
	A 240 A 250	TITRES TRADUITS Utiliser le bordereau 2 : données complémentaires

SOURCE : DOCUMENT GENERIQUE (M/C/S)	A 310 AUTEUR	
	A 320 COLLEC- TIVITE AUTEUR	<i>Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes / Montpellier / FR</i>
	A 330 TITRE DOCUM GENER	<i>Les fruits et légumes, dans les économies méditerranéennes</i>
	A 340	TITRE GENERIQUE . . . utiliser le bordereau 2 : données complémentaires
	A 410 TITRE PUBLIC EN SERIE	<i>Options Méditerranéennes, Série A : Séminaires Méditerranéens</i>
A 420 VOLNUM	<i>n° 19</i>	A 430 ISSN <i>1216-1218</i>

NOTES D'INDEXATION

DATIN D 100	
DATSA D 110	
DATMI D 120	

A 540 LGEUD	E1		A 560 LANRES	E1	
A 611 NEDIT	Livret des Agrément pour les Industriels				
A 612 VEDIT	Moulins			A 613 CPEDI	F : - : -
A 620 DATE	1972		A 630 ANNEE	: : :	
A 641 COLLP	D. 99-102		A 642 COLLN		
A 650 NODOC					
A 660 ISBN	2-85352-116-8		A 670 EDITN		
A 711 REUNN					
A 712 REUNV			A 713 REUNP	:	A 714 REUND
A 720 THESE					
A 730 A 740	Brevet Projet	utiliser le bordereau 2 "Données complémentaires"			
A 810 DISPO			A 820 NOTES		

ZONES B ET C

B 110 ISO COGEO																	
--------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

B 120 à B 170 : utiliser le Bordereau 2

B 210 - DESC:	/INDUSTRIE / VALEUR DES COMMODITES / /COMMERCIALISATION / (CAG) / AGRICULTURE / /CONTROLE DE QUALITE /
B 320 - RESUM	Présentation, principes de mise en œuvre par le Maroc pour adapter la qualité de ses produits aux évolutions et exigences des marchés internationaux. Analyse de conditions de la concurrence et les impacts à la CEE et les normes marocaines.

MAROC - Codes spécifiques

C 410 GEO	MAROC											
C 420 GLG												
C 430 HYL												
C 440 STR												
C 450 BOT												
C 460 SIR												
C 470 OFF												
C 480 STAT	الجمهورية المغربية المركز الوطني للتوثيق مطبعة الطباعة والاستنساخ رقم 01/592 تاريخ 26.6.92 جديدة											

FIN

النهاية

8

مشاهد

VUES